

Rapport du compte financier unique 2024

Conseil municipal du 12 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

Sommaire

I.	Section de fonctionnement	
	a) Les charges de fonctionnement	3 - 4
	b) Les produits de fonctionnement	4 - 6
II.	Section investissement	
	a) Les dépenses d'investissement	6 - 7
	b) Les recettes d'investissement	7 - 8
III.	La dette	9 - 12
IV.	Résultats de l'exercice budgétaire 2024.....	13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

I Section de fonctionnement

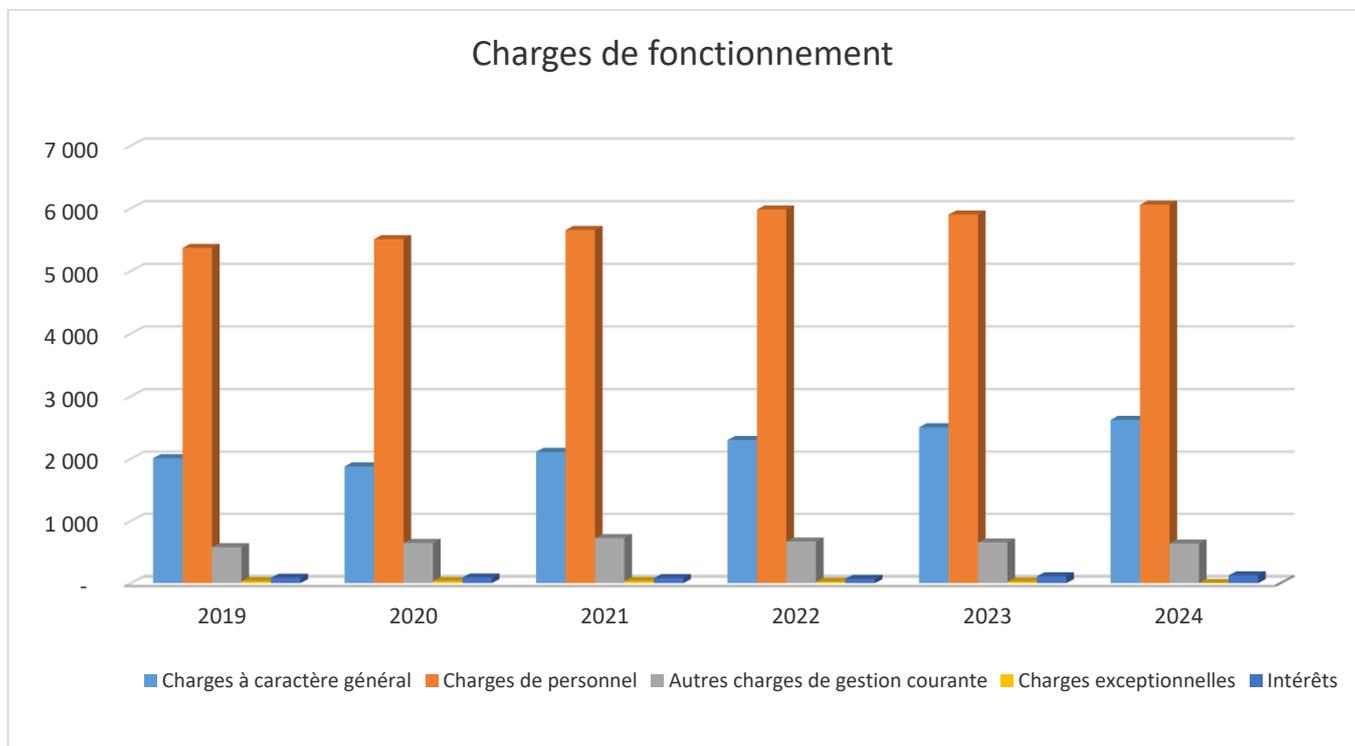
Précision méthodologique : les montants sont exprimés en K€.

Cette analyse se base sur les six derniers exercices comptables pour obtenir la meilleure visibilité possible.

a) Les charges de fonctionnement

En montants (K€)

Chapitres	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2019/2024
011 : charges à caractère général	2 008	1 876	2 110	2 300	2 504	2 622	30,58%
012 : charges de personnel	5 367	5 507	5 653	5 980	5 900	6 056	12,84%
65 : autres charges de gestion courante	579	646	724	670	655	637	10,02%
S/total charge fct courant	7 954	8 029	8 487	8 950	9 059	9 315	17,11%
67 : charges exceptionnelles	30	31	32	22	23	2	-93,33%
66 : intérêts	87	92	82	70	110	125	43,68%
Total Charges de fonctionnement	8 071	8 152	8 601	9 042	9 192	9 442	16,99%



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 24/06/2025

En % d'évolution

Chapitres	Moyenne	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
011 : charges à caractère général	5,70%	-6,57%	12,47%	9,00%	8,87%	4,71%
012 : charges de personnel	2,47%	2,61%	2,65%	5,78%	-1,34%	2,64%
65 : autres charges de gestion courante	2,24%	11,57%	12,07%	-7,46%	-2,24%	-2,75%
S/total charge fct courant	3,23%	0,94%	5,70%	5,46%	1,22%	2,83%
67 : charges exceptionnelles	-22,29%	3,33%	3,23%	-31,25%	4,55%	-91,30%
66 : intérêts	10,20%	5,75%	-10,87%	-14,63%	57,14%	13,64%
Total Charges de fonctionnement	3,20%	1,00%	5,51%	5,13%	1,66%	2,72%

L'année 2024, est marquée par une maîtrise des charges de fonctionnement, avec une augmentation limitée à 2,72%, soit sous la moyenne des cinq dernières années. De plus, concernant les dépenses à caractère général, elles ont été clairement contenues, et ce, malgré les effets de la crise énergétique et l'augmentation du coût des denrées alimentaires.

Les augmentations, imposées à la Ville soit par le contexte inflationniste, soit par des décisions gouvernementales non compensées, ont généré une hausse des charges de fonctionnement courant de 2,83% en 2024 par rapport à 2023. Cette hausse a été limitée grâce aux efforts de gestion, à la rigueur et la maîtrise budgétaire appliquée par la Ville, sans pour autant venir altérer la qualité du service public communal.

Quant aux charges de personnel, la progression est amortie et limitée à +2,64%, et ce malgré les mesures prises par l'Etat non compensées, à savoir :

- Attribution de 5 points d'indice à partir de janvier 2024, soit + 62 461 €
- Augmentation du SMIC en janvier 2024 +1.13 % puis en novembre 2024 de 2 %, soit + 5 010 €

Par ailleurs, la Municipalité a fait le choix d'une revalorisation du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents, à l'exception des cadres du Comité de direction.

b) Les produits de fonctionnement

En Montant (K€)

Chapitres	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2019/2024
73-731 : impôts et taxes	6 735	6 838	6 642	6 875	7 103	7 517	11,61%
74 : dotations et participations	1 805	1 781	1 947	2 107	2 084	2 114	17,12%
70 : produit de services	693	506	478	690	683	649	-6,35%
013 : atténuation des charges	217	204	173	219	241	150	-30,88%
Total produits fonctionnement courant	9 450	9 329	9 240	9 891	10 111	10 430	10,37%

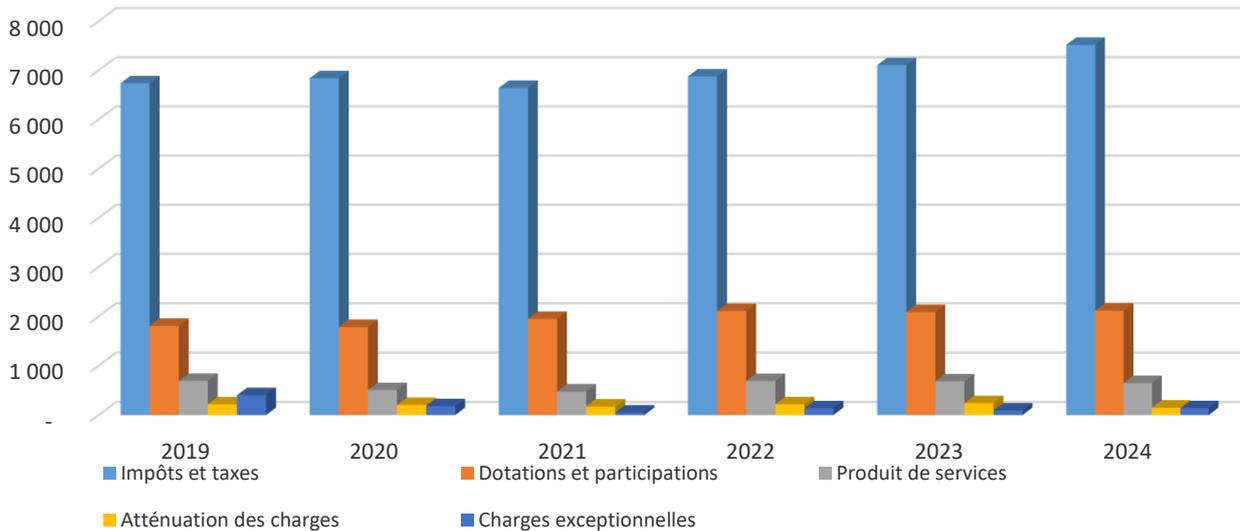
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

Evolution des produits de fonctionnement



En % d'évolution

Chapitres	Moyenne	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
73-731 : impôts et taxes	2,26%	1,53%	-2,87%	3,51%	3,32%	5,83%
74 : dotations et participations	3,31%	-1,33%	9,32%	8,22%	-1,09%	1,44%
70 : produit de services	1,17%	-26,98%	-5,53%	44,35%	-1,01%	-4,98%
013 : atténuation des charges	-4,46%	-5,99%	-15,20%	26,59%	10,05%	-37,76%
Produit fct courant	2,04%	-1,28%	-0,95%	7,05%	2,22%	3,15%

Dans le graphique et tableau ci-dessus, est illustrée l'évolution des principaux chapitres de recettes sur la période 2019/2024.

En 2024, il est constaté une augmentation générale de 3,15 % des produits de fonctionnement par rapport à 2023.

Le chapitre 70 est en légère baisse mais il s'agit de la partie refacturation de la Ville vers le CCAS. Pour le reste des produits encaissés, comme la restauration scolaire, les activités liées au secteur jeunesse, ils sont en augmentation en raison de l'accroissement de fréquentation à la restauration scolaire et aux accueils de loisirs. Cela reflète le travail des élus et des services municipaux à proposer des prestations de qualité aux familles saint-pierraises.

Le chapitre 73 a quant lui augmenté de 5.83 %. Plusieurs raisons à cela :

- la revalorisation annuelle par l'Etat des bases locatives, ce qui représente 1.83 % de recettes supplémentaires, alors même que la Municipalité n'a pas augmenté les taux des taxes locales depuis le début du mandat ;
- + 21 000 € pour le fonds national de péréquation intercommunale et communales des recettes fiscales mis en place suite à la suppression de la taxe professionnelle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

- Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) sont en légère augmentation par rapport à l'année 2023. Ces droits de mutation sont des taxes prélevées sur tous les transferts de propriété de biens immobiliers ou fonciers. Notons tout de même, depuis le début du dernier trimestre 2024, la faible augmentation du prix de l'immobilier, combinée à une légère diminution des taux d'intérêts des emprunts par rapport à 2023, redonnant un peu d'air au marché de l'immobilier. Cette tendance sera à vérifier en 2025, mais dénote que Saint-Pierre-lès-Elbeuf est une ville qui est attractive dans le bassin elbeuvien et métropolitain.
- Le chapitre 013 concerne le remboursement de frais de personnel à la suite d'arrêt maladie. Il est en forte diminution en raison de la baisse des arrêts de maladie. La commune attache une importance à la qualité de vie au travail se traduisant par différentes actions menées tout au long de l'année. L'apaisement du climat social grâce au management par la confiance, la valorisation des équipes et l'amélioration des conditions de travail, joue un rôle indéniable dans l'évolution de l'absentéisme, notamment de courte durée.

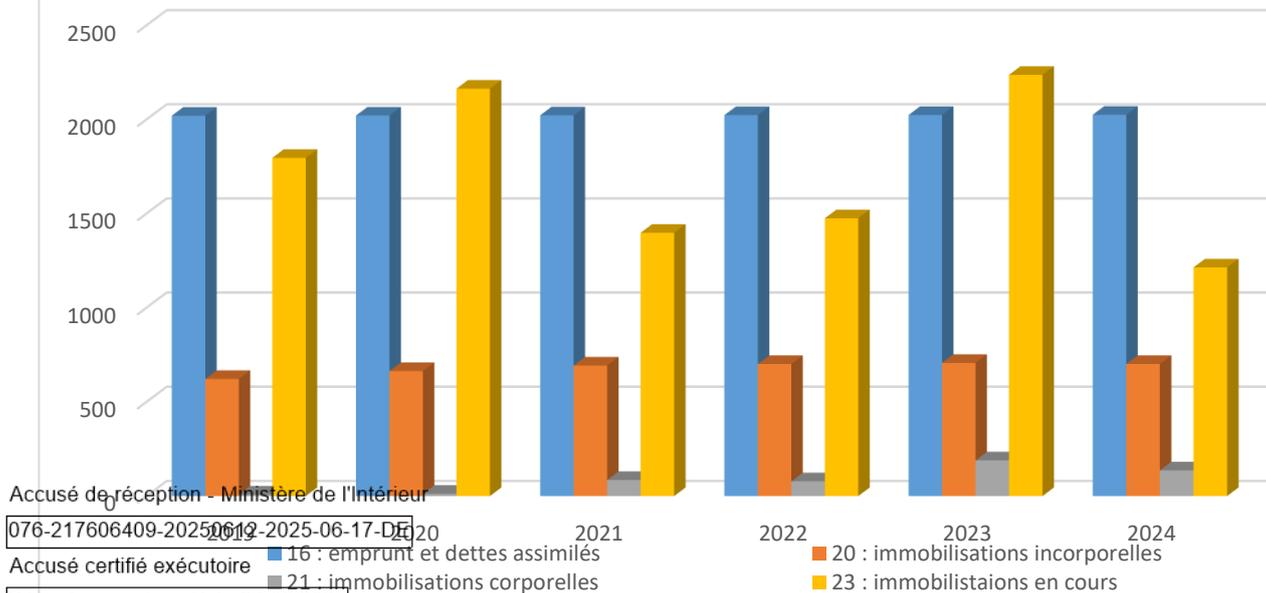
II Section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement

En Montant (K€)

Chapitres	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2019/2024
16 : emprunt et dettes assimilés	621	663	692	700	706	700	12,72%
20 : immobilisations incorporelles	8	12	85	78	189	136	1600,00%
21 : immobilisations corporelles	1 795	2 163	1 397	1 474	2 236	1 213	-32,42%
23 : immobilisations en cours	71	196	561	2 688	2 468	366	415,49%
total dépenses d'investissement	2 495	3 034	2 735	4 940	5 599	2 415	-3,21%

Dépenses d'investissement



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-2025-06-12-2025-06-17-DE-20

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 24/06/2025

En % d'évolution

Chapitres	Moyenne	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
16 : emprunt et dettes assimilés	2,46%	6,76%	4,37%	1,16%	0,86%	-0,85%
20 : immobilisations incorporelles	152,87%	50,00%	608,33%	-8,24%	142,31%	-28,04%
21 : immobilisations corporelles	-0,69%	20,50%	-35,41%	5,51%	51,70%	-45,75%
23 : immobilisations en cours	129,61%	176,06%	186,22%	379,14%	-8,18%	-85,17%
total dépenses d'investissement	9,77%	21,60%	-9,85%	80,62%	13,34%	-56,87%

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital de l'emprunt.

Le chapitre 20 regroupe les dépenses de logiciel et les études de travaux. On remarque une diminution des dépenses par rapport en 2023. En effet, 2023 a été marquée par le changement de la nomenclature comptable qui s'est imposé à toutes les collectivités mais cela n'engendre pas une dépense supplémentaire chaque année.

Aux chapitres 21 et 23, on constate un ralentissement des dépenses lié au glissement du calendrier de reconstruction de la salle omnisports Alain Calmat-Dominique Montier, les travaux ayant débuté en décembre 2024. De plus, les travaux de réfection des sanitaires et de mise aux normes des écoles Hector Malot-Jules Verne ont été décalés en raison d'un changement de maître d'œuvre et pour intégrer dans le périmètre des travaux le remplacement de l'alarme incendie des deux écoles.

b) Les recettes d'investissement

En Montant (K€)

Chapitres	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2019/2024
10 : FCTVA	219	306	335	292	607	723	230,14%
13 : subventions d'investissement recues	258	342	100	1 376	1 689	1 114	331,78%
16 : emprunt et dettes assimilés	1	1 601	1	2 101	1 700	400	39900,00%
total recettes d'investissement	478	2 249	436	3 769	3 996	2 237	367,99%

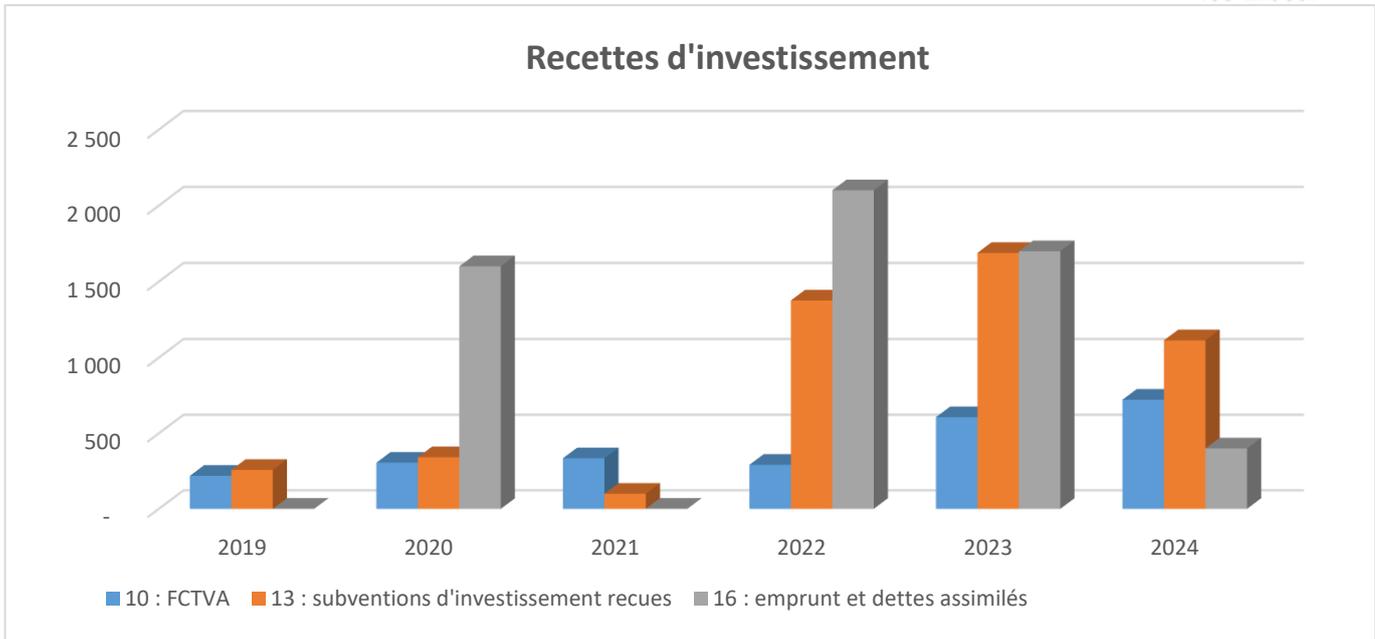
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 24/06/2025



En % d'évolution

Chapitres	Moyenne	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023
10 : FCTVA	32,67%	39,73%	9,48%	-12,84%	107,88%	19,11%
13 : subventions d'investissement recues	245,30%	32,56%	-70,76%	1276,00%	22,75%	-34,04%
16 : emprunt et dettes assimilés	91969,47%	160000,00%	-99,96%	300042,86%	-19,09%	-76,47%
total recettes d'investissement	203,38%	370,50%	-80,63%	765,04%	6,02%	-44,02%

En 2024, on constate une diminution générale des recettes par rapport à 2023.

Celle-ci s'explique par le recul des subventions d'investissement perçues, ce chapitre est en corrélation avec la chapitre 21 et 23 en dépenses d'investissement. Cette situation est donc normale. Cela ne remet pas en cause les subventions obtenues auprès de co-financeurs, la commune les percevra en majorité en 2025.

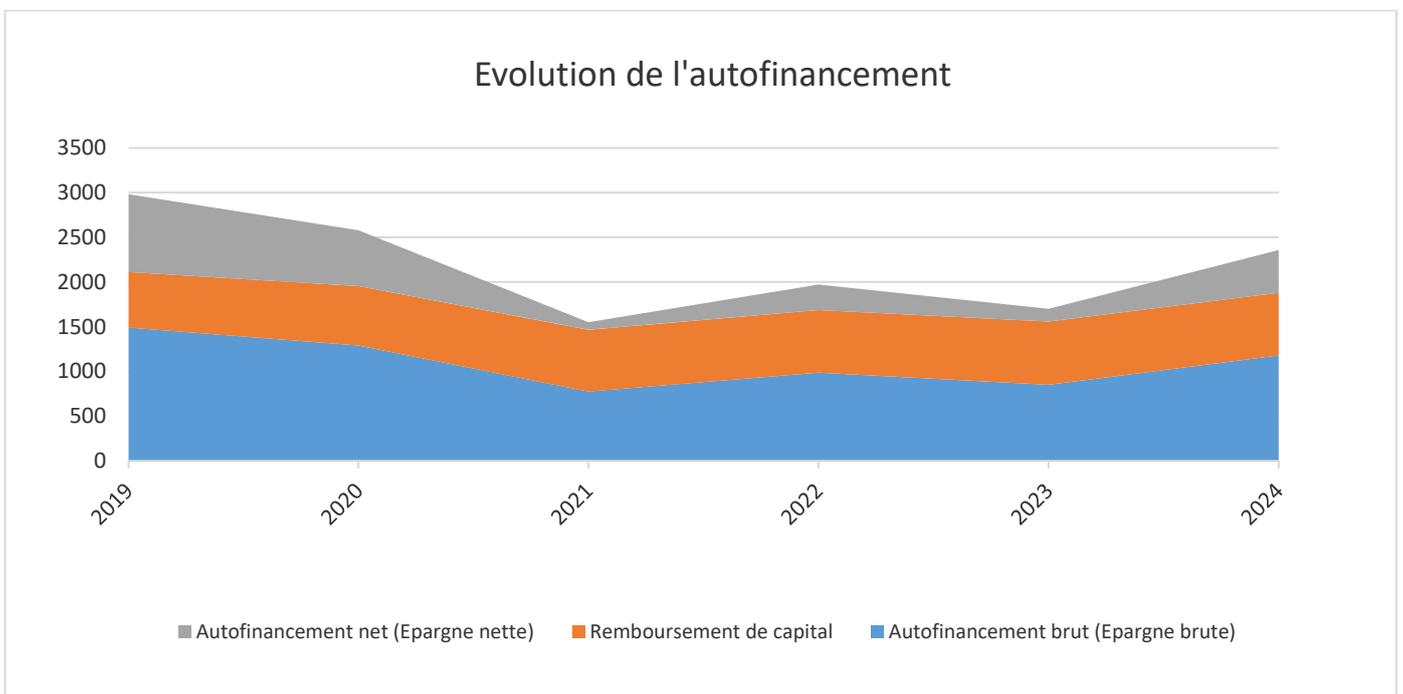
Le chapitre 16 correspond à l'affectation des emprunts contracter dans l'année.

Le chapitre 10, plus précisément la nature comptable 10222 est le Fonds de compensation de TVA (FCTVA). Chaque année, l'Etat verse 16.404 % du montant total TTC dépensé en investissement en année N-1 éligibles sur les chapitres 20, 21 et 23.

III La dette

Autofinancement

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autofinancement brut (Epargne brute)	1491	1289	775	986	851	1179
Remboursement de capital	621	664	692	699	707	699
Autofinancement net (Epargne nette)	870	625	83	287	144	480



A la lecture du tableau et du graphique, l'autofinancement net dégagé en 2024 est de 480 130 € soit plus du triple par rapport à 2023.

L'autofinancement fait le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement. C'est l'excédent des produits de l'activité (la section de fonctionnement) qui le finance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

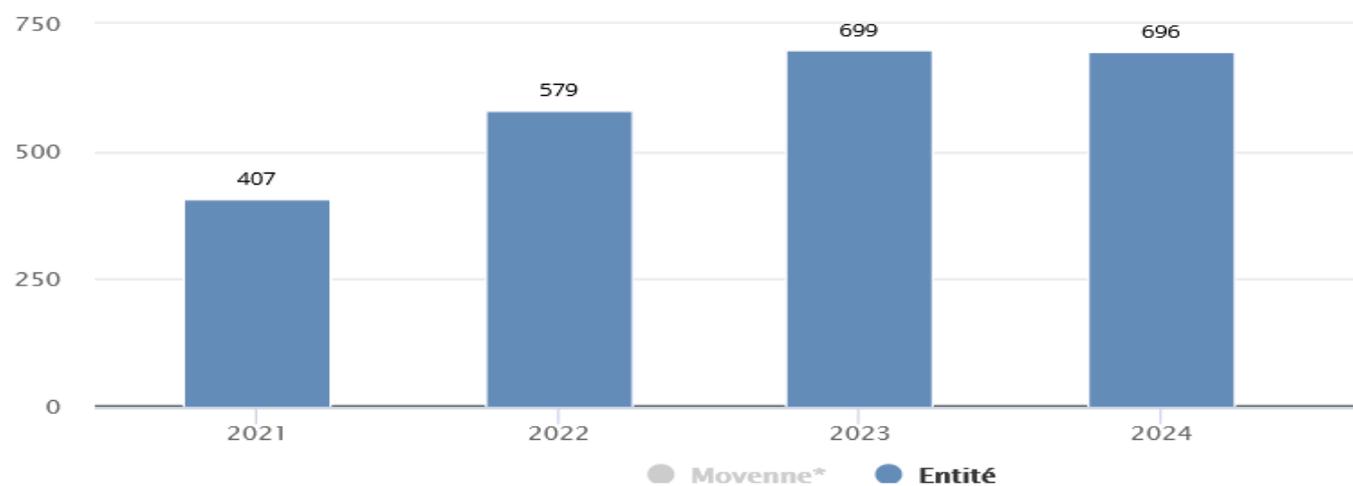
Publication : 24/06/2025

En cours de la dette

En Montant (K€)

	2019	2020	2 021	2022	2023	2024
Encours au 01/01	3775	3154	4090	3990	5271	5792
Encours emprunt fictif (dettes récupérable Métropole)	955	839	717	592	592	269
Total	2820	2315	3373	3398	4679	5523

Encours de la dette en euros / habitant



L'encours de dette par habitant se stabilise en 2024 en restant de nouveau sous la moyenne nationale qui est de 743€ en moyenne en 2023 pour les communes de 5000 à 9999 habitants.

Les emprunts réalisés ont été indispensables pour financer les investissements rendus nécessaires par la vétusté des bâtiments communaux et le sous-investissement chronique dans les mandats précédents.

Ainsi, de 2020 à 2024, la Ville aura investi 19,3 millions d'euros. Ce montant sera porté à environ 25,3 millions d'euros à la fin de l'année 2025, contre 13,2 millions sur l'ensemble du mandat précédent. La Ville aura donc investi de 2020 à 2026 autant que de 2008 à 2019.

Annuité de la dette y compris dette récupérable

En K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Remboursement de capital brut	621	664	692	700	707	699
-Capital récupérable	117	122	125	119	106	97
Capital brut (A)	504	542	567	581	601	602
Remboursement d'intérêts brut	87	93	69	77	110	125
-Intérêts récupérables	43	38	32	27	21	17
Intérêts (B)	44	55	37	50	89	108
Annuité de dette (A)+(B)	548	597	604	631	690	710

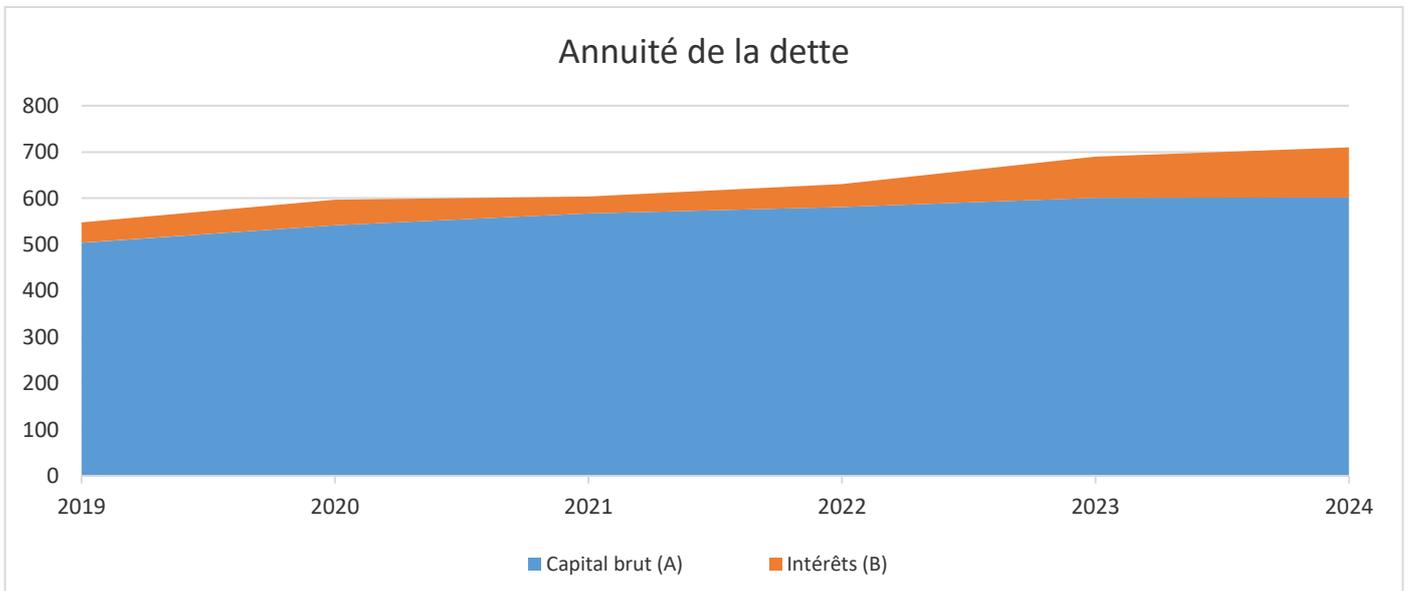
Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606100-20250618-2025-06-17-DE

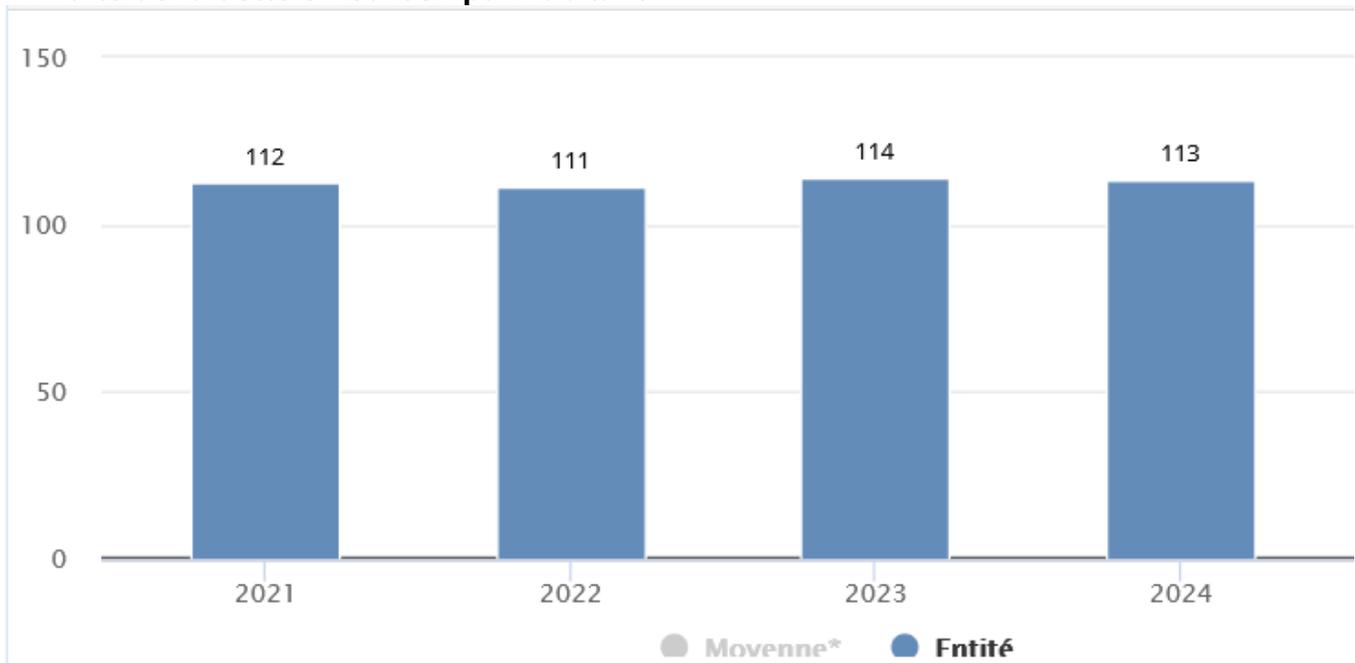
Accuse certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 24/06/2025



Annuité de la dette en euros / par habitant



On constate par le tableau et les graphiques que l'annuité de la dette est constante.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

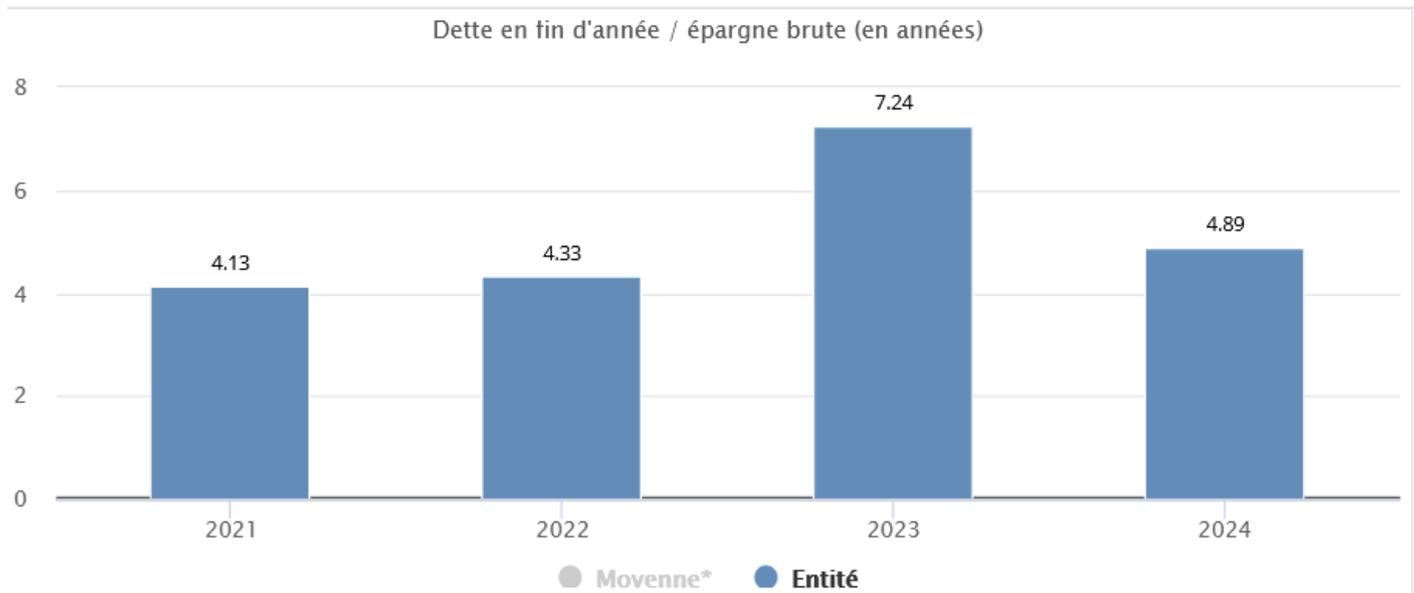
076-217606409-20250612-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication : 24/06/2025

Capacité de désendettement



La capacité de désendettement permet donc de répondre à la question : « en combien d'années la collectivité peut-elle (théoriquement) rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer son épargne brute ? » Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation financière de la collectivité.

Actuellement, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12. A partir de 15 ans, la collectivité est dans le rouge.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est jugée en situation dégradée. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

A la lecture du graphique on constate que la capacité de désendettement de la commune est de **4.89 années en 2024, alors que la durée prévisionnelle était de 8,8 années lors de l'élaboration des orientations budgétaires**. L'endettement de la commune est donc parfaitement maîtrisé alors même que la Ville n'a jamais autant investi sur ces équipements publics depuis 2006.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250612-2025-06-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 24/06/2025

IV Les résultats de l'exercice

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice 2024	10 001 966,15 €	Recettes de l'exercice 2024	10 667 152,77 €
Déficit reporté de fonctionnement		Excédent reporté de fonctionnement	600 000,00 €
Total B	10 001 966,15 €	Total A	11 267 152,77 €

Résultat de fonctionnement A-B 1 265 186,62 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice 2024	2 480 843,77 €	Recettes de l'exercice 2024	3 091 747,84 €
Déficit reporté d'investissement	92 466,25 €	Excédent reporté d'investissement	
Reste à réaliser	512 945,47 €	Reste à réaliser	989 411,53 €
Total D	3 086 255,49 €	Total C	4 081 159,37 €

Résultat d'investissement C-D 994 903,88 €

Résultat cumulé (fonc + invt) 2 260 090,50 €

V Conclusion

Ce CFU est donc à la fois le premier de la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, mais aussi le dernier qui sera présenté sous ce mandat, le prochain intervenant en juin 2026, soit après les prochaines échéances électorales.

La Municipalité a donc su investir utilement sur des bâtiments trop longtemps négligés, et ce en dépit des crises successives : sanitaire, financière, économique, sociale, énergétique et géopolitique.